



Chers amis de l'Académie de musique de Bouillon, bonjour !

Cela se voit, cela se sent, la rentrée scolaire n'est plus très loin...
Comme tous les ans, je vous adresse ce courrier afin de vous aider à organiser votre rentrée à l'académie.

Nouveauté, afin d'éviter l'impression de quelques milliers de pages, ce courrier vous est envoyé par mail.

Tous les documents utiles (horaires, calendriers, fiches d'inscription, ...) sont accessibles sur le site web de l'académie, à l'adresse www.acabouillon.be, au volet "documents"

Durant la première semaine de septembre, les professeurs et les secrétaires se tiendront à votre disposition lors de permanences "inscriptions" dans toutes les implantations : voir le tableau "**permanences générales**". Vous pourrez y remplir/déposer votre fiche d'inscription et obtenir toute information utile.

Si vous souhaitez rencontrer un professeur plus particulièrement (ce qui est vivement conseillé aux élèves instrumentistes en réinscription, afin d'établir au plus vite les horaires de cours), consultez le tableau "**permanences des professeurs**".

En cas d'indisponibilité à ces moments-là, vous pourrez également être reçus durant tout le mois de septembre, au secrétariat de l'Académie à Bouillon, et ce, du lundi au vendredi, de 13:30 à 19:30, ainsi que les mercredis matin, de 9:00 à 12:00.

Les cours restent bien sûr **gratuits**.

L'inscription reste également **gratuite** pour les enfants âgés de **moins de 12 ans au 31/12/2021**.

Toutefois, comme chaque année, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles impose, dans certains cas, le paiement d'un **droit d'inscription** (montant unique quel que soit le nombre de cours suivis), soit :

- **76 euros** pour les élèves nés entre le 15/10/2003 et le 31/12/2009 inclus; (entre 12 ans et 18 ans)
- **190 euros** pour les élèves nés avant le 15/10/2003; (18 ans et +)

Des réductions et des exemptions sont possibles (étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, ...) : renseignez-vous au secrétariat (voir le verso de la fiche d'inscription). Certaines mutuelles interviennent financièrement sur base d'une attestation que nous pouvons vous fournir.

Ce montant doit être versé pour le **30 septembre, au plus tard**, sur le compte :

BE15 0910 1200 8730

Administration Communale de Bouillon

Minerval Académie

B-6830 Bouillon

en communication, indiquez les **nom et prénom de l'élève**

Les cours reprendront au plus tard le **mercredi 8 septembre**.

À partir du 20 septembre, les élèves valablement inscrits et en attente d'un cours d'instrument seront contactés personnellement.

Pour toute information, visitez notre site web, ou contactez-nous au 061 46 75 22 ou à l'adresse info@acabouillon.be

NB : sur le site web, au volet "documents", il vous sera possible de consulter, entre autres, le Règlement d'ordre intérieur de l'Académie, règlement applicable à tout élève inscrit dans l'établissement.

Toute l'équipe de l'académie de Bouillon espère vous retrouver bientôt pour une formidable année, riche en découvertes et émotions artistiques!

Patrick URBAIN, directeur